



## La 14eme visite d'etude sur la CEDH

Strasbourg, le 8 septembre 2010

Une vingtaine d'avocats et des activistes de droits de l'homme de tout Europe ont participé à la visite d'étude organisée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale du Conseil de l'Europe à Strasbourg les 6 et 7 septembre à apprendre de nouvelles techniques pour utiliser la Convention européenne et la Charte Sociale européenne pour promouvoir l'application de protections de droits de l'homme pour les Roms et les Gens du voyage. Les participants ont été choisis en coopération avec le Centre européen de Droits des Roms, basé à Budapest, par proces compétitif fondé sur une démonstration d'engagement aux droits de l'homme en général et à la promotion des droits juridiques et sociaux du groupe de minorité le plus pauvre et discriminé en Europe.

Le juge Giovanni Bonello a fourni un aperçu des principales décisions de Cour européenne des droits de l'Homme se rapportant aux cas de Roms, suivis par les explications de Hasan Bakirci, l'Avocat du Greffe de la Cour, sur les exigences procédurales pour porter plainte devant la Cour. Mme Gioia Scappucci, le Secrétaire du Département de Charte Social européen, a aidé des participants comprendre comment utiliser le mécanisme de plaintes collectif de la Charte pour promouvoir le logement et d'autres droits sociaux. Finalement, experts extérieurs Luke Clements et Gloria Jean Garland dirigés les participants dans une exercice tribunal sans objet avec deux équipes présentant leurs arguments dans la salle d'audience de la Cour européenne de droits de l'Homme.

C'est la 14ème visite d'étude accueillie par la Division des Roms et des Gens du voyage. Ces sessions annuelles sont donnés en anglais et la Division des Roms et des Gens du voyage prévoit pour les organiser en français aussi. Les participants précédents ont continué à apporter avec succès les cas de droits des Roms avant la Cour, en incluant D.H. v. la République tchèque, K H et d'autres v. la Slovaquie et Secic v. la Croatie.

